



Tarifs et règlement 2019

La Maison Montessori est une école privée hors contrat, gérée bénévolement et ne perçoit à ce titre aucune subvention de l'Etat ou de toutes autres collectivités bien que contrôlée par l'Education Nationale .

Elle vit donc intégralement grâce aux parents et aux dons ; le budget est de ce fait très serré (salaires, électricité, eau, local, assurance, entretien, réparations, taxes diverses, renouvellement du matériel, formation du personnel...) et nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration pour respecter le règlement de la scolarité de votre enfant pour le bon fonctionnement de cette école et le bien des enfants.

Tarifs :

Le coût annuel est pour 1 enfant, le paiement est prévu sur un étalement de 11 mois maximum de juillet précédant la rentrée à mai de la même année scolaire, pour plus de confort, mais vous pouvez également le payer en 1, 2,3... fois si vous le désirez et à régler au plus tard en intégralité (11 chèques donnés ou prélèvement) à l'inscription ou la première semaine au plus tard de la rentrée par chèques, virement ou espèces ou mise en place de prélèvement.

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Frais de dossier (en sus des frais de scolarité) Pour les nouveaux élèves : Pour les anciens élèves :	150€/enfant/an 80€/enfant/an	130€/enfant/an 60€/enfant/an	120€/enfant/an 50€/enfant/an
Frais de scolarité (à payer pendant 11 mois de septembre à juillet). *payé par la famille à plein temps : *financé directement par une entreprise (employeur d'un des parents) à plein temps:	410€/enfant/mois 580€/enfant/mois	380€/enfant/mois 550€/enfant/mois	350€/enfant/mois 530€/enfant/mois
Mi-temps (sous conditions et après acceptation de la direction) *payé par la famille : *mi-temps payé directement par l'entreprise (employeur d'un des parents) :	380€/enfant/mois 550€/enfant/mois	340€/enfant/mois 530€/enfant/mois	330€/enfant/mois 500€/enfant/mois

Pour rester cohérent avec la pédagogie de Mme Maria Montessori, nous vous invitons à inscrire votre enfant en temps plein dès l'âge de 3 ans, afin qu'il participe aux temps des repas, qui font partie intégrante de cette pédagogie et bénéficie des 2 temps de travail de 2h30-3h préconisés par le Dr Maria Montessori.

Le mi -temps ne sera donc autorisé que dans des cas particuliers dus à l'âge, des problèmes psychologiques ou physiques, pour aménagement du temps de travail nécessaire ... sur appréciation de l'équipe pédagogique (directeur(rice), éducateurs(rices), assistants(es), psychologue ou pédopsychiatre, médecin, psychomotricien(ne), orthophoniste,...), travaillant avec l'école.

L'équipe pédagogique ayant besoin de temps de réunion et de préparation de matériel, il n'y aura pas d'école le mercredi matin ni après-midi, mais possibilité d'un centre de loisirs le mercredi matin par un ou des adultes qualifiés avec des activités proposées, en supplément (horaires et tarifs à définir avec l'intervenant).

Règlement Intérieur:

Nous vous remercions dès à présent de votre compréhension et nous vous demandons de lire attentivement ce document afin d'être parfaitement informé du fonctionnement de l'école pour le bien de

tous et pour éviter tout malentendus. Nous sommes à votre disposition pour toute question complémentaire ou éclaircissements.

Parce que l'école La Maison Montessori- Ecole Montessori de Cornebarrieu est une association Loi 1901, sans but lucratif, gérée bénévolement, nous vous remercions de votre compréhension pour ce qui suit : La gestion de cette école reposant sur le financement parental, vous comprendrez que pour pouvoir travailler sereinement toute l'année scolaire et anticiper, nous sommes contraints de fixer quelques règles de fonctionnement financier :

-A l'inscription chaque année sont demandés :

- 1 chèque correspondant aux frais de dossier (cf tableau ci-dessus) encaissable à l'inscription.
Les frais de dossier (en sus des frais de scolarité) sont à payer lors de l'inscription chaque année et **ne sont pas remboursables**.
- 2 chèques correspondants à des arrhes sur les frais de scolarité des mois de juin et juillet de l'année suivante mais encaissés au plus tard aux mois de juillet et août précédents la rentrée des classes. En juin et juillet vous n'aurez plus qu'à régler les frais de cantine et garderie.

Ces sommes ne seront en aucun cas restituées quelque soit le motif de départ.

-Les frais de dossier serviront à payer du matériel personnel pour chaque enfant, les frais administratifs de constitution du dossier de chaque enfant et l'inscription à l'A.M.F. (Association Montessori de France) de chaque famille.*

-Les frais de scolarité sont forfaitaires et aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant.

-Les frais de scolarité sont à payer **à l'inscription ou en début d'année** par virement permanent (attestation de la mise en place d'un virement permanent) ou chèque(s) (les 11 chèques sont remis à l'école qui les encaisse au fur et à mesure) à l'ordre de « La Maison Montessori » ou espèces ou prélèvement. L'école s'engage à encaisser les différents chèques en cas de paiement étalonné par chèques chaque mois de juillet à mai (ceux de juin et juillet de la fin de l'année scolaire ayant déjà été encaissés au plus tard les mois de juillet et août précédents).

-Une inscription en cours d'année est possible en fonction du nombre de places.

Des arrhes (non remboursables) seront alors demandées, équivalentes à 2 mois de scolarité et encaissables de suite. Elles seront déduites en juin et juillet de l'année scolaire en cours.

Le mois d'arrivée sera dû en totalité.

-L'enfant est inscrit à l'école « La Maison Montessori » de Cornebarrieu jusqu'au terme de l'année scolaire et l'année est considérée comme due dans son entier 30 jours après l'inscription définitive sauf en cas de maladie grave ou décès. En cas de désistement dans les 30 jours, le premier mois de scolarité sera encaissé et les frais de dossiers ne seront pas remboursés.

-Un préavis de 2 mois est demandé et ces 2 mois seront dûs en totalité quels que soient les motifs de départ (mutation, maladie, déménagement...). En cas d'annulation, ces deux mois seront encaissés immédiatement.

-Les vacances ne sont pas celles de l'Education Nationale (1 semaine à l'automne, 2 semaines à Noël, 1 semaine en février, 1 semaine au printemps, 1 mois en été), sauf modification de la part de l'école annoncée 3 mois à l'avance aux parents par écrit et mail. Les semaines des vacances d'automne, d'hiver, de printemps, de juillet où l'école n'est pas fermée, les enfants pourront venir sur inscription payante en sus des frais de scolarité annuels.

Les périodes d'absence de l'enfant n'entraînent pas de réduction du montant des frais de scolarité.

-Il est indispensable de signaler tout changement dans les renseignements fournis lors de l'inscription (déménagement, situation familiale, etc...)

Réinscription pour l'année suivante : Elle s'effectue fin février au plus tard et assure une place aux enfants pour la rentrée suivante. Au delà de cette date, nous ne pourrons pas vous garantir de place.

Ambiances:

L'ambiance 3-6 ans accueille entre 28 et 30 enfants d'âges mélangés selon les préconisations de l'AMI pour 2 à 3 adultes formés et diplômés AMI. L'ambiance 6-12 ans accueille entre 20 et 25 enfants

(possibilité de diviser l'ambiance en 2 (6-9 / 9-12) pour 2 à 4 adultes formés Montessori et de préférence diplômés AMI.

Si vous ne voulez pas être adhérent à l'AMF, merci de cocher cette case mais la cotisation ne sera pas déduite de vos frais de dossier. ☐

Frais de garderie.

La garderie du soir (17h à 18h00) sera facturée 4€/enfant/jour.

Quel que soit le mode de garderie, 3€ par quart d'heure de retard seront facturés par enfant et par jour, allant dans la cagnotte si la garderie est parentale, à l'école si la garderie est assurée par le personnel de l'école.

Frais de cantine.

Seront comptés 4 repas/semaine à moins de 4€/repas .

Payables au début du mois suivant sur facture.

Tout repas particulier entraînant une plus-value(allergique, végétarien, sans porc...) sera facturé sur devis écrit préalablement accepté et signé par les parents concernés.

Si l'enfant amène une lunch box, la gestion de celle-ci sera facturée 1,5€/repas/enfant et après signature d'une décharge par les parents concernés.

Les repas occasionnels seront facturés au même prix que pour les autres enfants sans plus-value.

Ne seront déduits de la facture que les repas non pris pour cause d'absence dont nous aurons été informés au moins en début de semaine précédente (pour des raisons d'organisation de la part du traiteur).

Frais pour juillet.

L'école sera ouverte à tous (sur dossier et en fonction des places disponibles) les 2ème et 3ème semaines de juillet (garderie gratuite de 16h45 à 18h00) tarifs à l'inscription.

Frais de sortie

Les frais pour les sorties organisées par l'école sont en supplément.

Horaires :

L'école sera ouverte les lundi - mardi- jeudi- vendredi: 8h00 à 17h

Garderie: 17h à 18h00 le matin : gratuite à partir de 8h.

Juillet: Ouvert à tous sur inscription, places limitées.

Accueil du matin :

L'accueil se fait à partir de 8h20 (8h si prévenu à l'avance) et l'enfant doit être **au plus tard à 8h50** dans la classe afin que les enfants puissent se mettre au travail dans les meilleures conditions à partir de 9h. En effet, la concentration sur le travail, très fugace mais très intense chez le petit enfant est une donnée essentielle de la pédagogie Montessori, mais elle nécessite une certaine sérénité dans l'ambiance que des arrivées tardives dérangerait. Ne pas interrompre les enfants durant leurs activités constructives, c'est les respecter et leur permettre de s'accomplir, de se construire en toute quiétude. Pour des raisons d'assurance et de sécurité (obligation incendie), nous sommes obligés de fermer porte et portails à partir de 9h00.

Le temps de séparation du matin doit être le plus court possible pour être vécu le mieux possible par l'enfant et développer son autonomie, et permettre une meilleure gestion plus fluide de l'accueil du matin.

Départ le soir :

mi-temps : 13h20 à 13h35 (sauf RDV médical)

Temps plein : 16h45-17h (sauf RDV médical)

Garderie : 17h à 18h.

En dehors de ces créneaux horaires, en aucun cas, la responsabilité des éducateurs ou de l'école ne pourra être engagée. Il est donc rappelé que la garde des enfants dès l'arrivée des parents et après l'heure de fermeture n'est ni à la charge des éducateurs ni à celle de l'équipe administrative et technique ; elle est de la responsabilité des parents. Les parents sont donc priés de ne pas rester trop longtemps le midi ou le soir lorsqu'ils récupèrent leurs enfants pour permettre une meilleure gestion et surveillance des enfants restants et pour des raisons de responsabilité et d'assurance.

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant

..... atteste décharger de toutes responsabilités l'école Montessori de Cornebarrieu quant à ce qu'il pourrait arriver à mon enfant à partir de 16h30 à partir du moment où je suis présent moi ou mon compagnon / ma compagne (rayez la mention inutile)ou la personne que j'ai autorisé à venir chercher mon enfant dans l'enceinte de l'école et que mon enfant est considéré être sous ma/sa surveillance notamment dans le jardin de l'école ou sur le parking hors temps de garderie parentale dont je pourrais être responsable en tant que parent surveillant.

Fait pour valoir ce que de droit, ce jour à Cornebarrieu

(signature)

Objets personnels :

Les enfants peuvent amener à l'école les affaires qui leur sont vraiment nécessaires : des changes (vêtements, couches, bottes ...), 1 seul petit doudou et/ ou sucette si l'enfant fait la sieste (de préférence toujours les mêmes pour que l'équipe encadrante puisse se repérer), 1 petit sac (toujours le même de préférence également).

Pour aider l'enfant à grandir et parce que nous ne sommes plus en crèche, pour aider la séparation et la construction de l'autonomie, on évitera les objets transitionnels autant que faire se peut, autres que le doudou.

On évitera également d'amener à l'école tout objet (jouet, peluche, ballon, bijoux, etc...) venant de la maison et appartenant à l'enfant, d'autant plus si il y tient. Dans le cas contraire, l'école dénie toutes responsabilités en cas de perte ou détériorations de ces objets

La vie de l'enfant et des parents au sein de l'Ecole Montessori de Cornebarrieu:

Parce qu'un enfant ne peut se construire correctement et de manière équilibrée si ce qu'il vit à l'école est trop différent de ce qu'il vit à la maison, l'équipe éducative tient, dans un souci de cohérence à établir un document permettant à chacun d'être informé sur le mode de vie des enfants au sein de l'école.

Les adultes et les enfants ont *des droits* mais aussi *des devoirs*. Les uns et les autres doivent adhérer à cette mission pédagogique et respecter l'ensemble des règles communes avant même l'entrée de l'enfant dans l'école.

Afin que l'éducation reçue à la maison soit en harmonie avec les principes donnés à l'école, les parents seront invités à une assemblée en début d'année scolaire, expliquant les grands principes de l'éducation selon Maria Montessori et du respect de l'environnement de chacun (être humain, animaux, nature, travail de l'autre, matériel...), de manière à ce que l'enfant puisse bénéficier de repères fixes et se construire intérieurement et socialement.

Conformément aux préconisations de l'Association Montessori Internationale basées sur l'observation scientifique de maria Montessori, les temps de travail du matin et de l'après-midi seront de 2h30 à 3h ininterrompus. Il y aura une récréation après le repas de midi à l'extérieur selon la météo.

Nous vous serions reconnaissants d'expliquer ces droits et devoirs à votre enfant en fonction de son âge:

Je perds mes droits si je ne remplis pas mes devoirs.

DROITS

j'ai le droit :

- de vivre et apprendre en sécurité à l'école , à l'abri de toutes agressions physiques ou verbales de la part de qui que ce soit
- de penser librement et d'être respecté dans mon individualité
- d'être respecté par tous, de n'être ni humilié, ni insulté, ni jugé, ni comparé aux autres, par les éducateurs, les autres enfants et les adultes en général.
- d'avoir des activités dans une atmosphère calme, conviviale et agréable pour tous

DEVOIRS

j'ai le devoir :

- d'être poli, respectueux vis à vis de l'équipe éducative, des camarades et de ne tenir aucun propos moqueur ou agressif
- d'écouter les autres
- de ne manifester aucune violence physique, d'être le plus honnête possible : tricheries et mensonges n'ont pas lieu d'être
- de respecter les plus jeunes tant dans les propos que dans l'attitude
- de respecter le temps de repos des plus jeunes

- d'avoir un accompagnement de qualité correspondant à mon niveau “aide moi à agir par moi-même”, “aide moi à découvrir le monde”, “aide moi à penser par moi-même” - de vivre et apprendre dans un endroit rangé, propre et bien entretenu ainsi que dans de bonnes conditions d'hygiène - de voir prise en compte de façon bienveillante et objective ma situation personnelle - d'avoir un “environnement préparé” pour grandir : matériel dans la classe, matériel dans le jardin - de ne pas être bousculé et d'être au calme pendant les changements de classe et les “récréations” - d'intervenir et d'être écouté en classe après avoir levé la main silencieusement et à condition que ce soit pour une intervention réfléchie et constructive. - d'exposer mes arguments, de donner des explications en cas de non respect des règles.	- de ne pas apporter d'objets dangereux qui seront immédiatement retirés mais aussi ni jouets ni confiseries ni téléphone portable - d'être présent et arriver à l'heure - de ne pas dégrader les locaux ainsi que le matériel mis à ma disposition ; je devrai réparer ce que je dégrade - de respecter l'environnement matériel et vivant (végétation, animaux) et les lieux environnants l'école (parking, voisinage, espaces fleuris...) - de me déplacer dans l'établissement dans le calme, sans cris ni bousculades - de lever la main silencieusement pour demander la parole et d'attendre mon tour pour intervenir en respectant le temps de parole des éducateurs et des camarades - de respecter mon contrat de travail ainsi que les dates et consignes du travail demandé par les éducateurs - de déjeuner ou goûter proprement dans les classes ou le jardin et de nettoyer ensuite - de respecter les règles d'hygiène - d'accepter les “sanctions” prises à mon encontre au cas où je ne respecterais pas l'une des règles de vie de l'école. -de coopérer à la vie de l'école à tout moment, d'être dans l'entraide et dans le partage.
--	---

Dans un souci de respect de la vie en communauté, lorsque les non-respects de ces devoirs se sont reproduits plusieurs fois, cela pourra donner lieu à une conséquence, préalablement expliquée à l'enfant en présence d'au moins un de ses parents (par exemple réparer son erreur pendant un temps de loisirs). L'accumulation de fautes lourdes ou graves (par exemple insulte à un adulte, blessure grave) pourront être sanctionnées par l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant. Ces sanctions, graves, seront prises en concertation avec la Direction et les éducateurs concernés, les parents ayant été informés auparavant des manquements à la discipline et au respect.

La bienveillance envers les enfants et tout un chacun ne dispense pas du respect et de la politesse et du respect des règles.

Evènements :

Une sortie ou événement sera organisé en début ou fin de l'année avec parents et enfants afin que ceux ci puissent faire connaissance (repas, pique nique, balade etc... selon les années).

Pour une ambiance bienveillante et familiale, il nous semble important que tous y participent et nous essayerons à ce titre de trouver une date qui conviennent à la majorité mais pas forcément à l'unanimité des parents malheureusement.

Un « spectacle » sera donné au plus tard en fin d'année selon le choix des enfants.

Ce spectacle permettra aux enfants d'améliorer leur psychomotricité, d'apprendre chansons, danse et théâtre et à s'exprimer en public.

Spectacle où les familles seront invitées à venir voir jouer leurs enfants et s'en suivra un buffet « auberge espagnole », constitué et organisé par les familles des enfants scolarisés dans cette école pour prolonger le plaisir d'être ensemble.

Les petits animaux afin de ne pas se sentir trop seuls, seront confiés pendant les différentes vacances (particulièrement les vacances d'été mais également les petites vacances) aux familles volontaires pour le plus grand bonheur des enfants et de manière à ce que les enfants puissent continuer leurs responsabilités existantes à l'école, même chez eux.

Les différents lieux et moments au sein de l'école :

Vestiaire C'est un endroit calme. Pour les plus jeunes c'est déjà un endroit de travail : on y apprend l'autonomie pour enfiler ou retirer son manteau, ses chaussures ou chaussons, bottes....avec éventuellement un adulte.

Les plus grands poursuivent leur apprentissage de l'ordre et du respect de leurs affaires et de celles des autres.

L'ambiance elle-même :

L'entrée se fait dans le calme en chuchotant .

Un retard perturbe donc l'enfant concerné mais également le reste des enfants et adultes.

Afin de préparer l'enfant à ses responsabilités et devoirs d'adulte, certaines tâches sont accomplies par les

enfants :rangement, service de table, arroser les plantes, nourrir et prendre soin des animaux, calendrier, etc... selon la classe, elles changent par semaine ou par quinzaine.

Le matériel est réservé aux enfants : il n'est pas accessible aux parents.

Le matin les parents n'ont pas accès à la classe, ils doivent s'arrêter au vestiaire-tiroirs-doudous.

L'école Montessori de Cornebarrieu – La Maison Montessori comprend une Maison des Enfants.

C'est le lieu de vie, de travail et de rencontres des enfants, de leurs parents et de l'équipe pédagogique.

Toute proposition d'intervention pédagogique (présentation d'un métier, d'une fête particulière, d'un pays, etc...) sera particulièrement la bienvenue mais préalablement étudiée avec les enseignants concernés.

Repas

Dans un esprit de convivialité, du bien vivre ensemble, mais aussi de la découverte nous demandons aux enfants de goûter à la nourriture proposée par le traiteur mais aussi celle (gâteaux) proposée par les parents et enfants lors d'un anniversaire lorsque le cas se présente.

Il est bien entendu que les motifs de religion ou de santé n'entrent pas dans cette règle-là.

Nous appliquons les règles du savoir-vivre à table et de la politesse française, sans omettre de parler des différences de culture dans ce domaine quand l'occasion se présente.

Manger proprement, avec un couteau et une fourchette, goûter de tout, sans gaspiller la nourriture et en respectant ses voisins de table, sont la base d'une tenue correcte à table.

Nous vivons en France et baignons dans une certaine culture avec un certain savoir vivre ensemble et l'enfant, dès 2 ans, a les capacités neuronales et physiques pour se tenir correctement à table et être autonome afin de pouvoir s'adapter à l'environnement qu'il rencontrera dans sa vie de tous les jours et à l'avenir.

Nous ne forçons pas les enfants à manger, s'ils ne veulent pas venir à table, ils peuvent, mais s'ils viennent à table, ils goûtent de l'entrée et du plat principal. Il a été prouvé de manière scientifique que l'on doit goûter un minimum de 7 fois un aliment avant que le cerveau ne l'apprécie... ou pas.

Laitage et dessert ne sont pas obligatoires non plus, l'enfant les mange s'il le désire.

Par soucis de préservation de la planète, d'anti-gaspillage et de respect de la nourriture, on sert les enfants en fonction de leur demande mais on veille à ce qu'ils ne gaspillent pas de la nourriture.

Anniversaire:

Les bonbons ne sont pas autorisés et les boissons gazeuses non plus.

On évite le plus possible les gâteaux et autres sucreries.

La cérémonie de l'anniversaire de l'enfant concerné sera fêté au moment du regroupement vers 11h30 ou 16h. C'est plus pour marquer le coup et mettre l'enfant en avant et le fait qu'il est venu sur terre et qu'il grandi au fil des ans ce jour là, de manière très épurée. Pour revenir à l'essentiel de ce qu'est l'anniversaire.

Cuisine : Sauf autorisation l'accès à la cuisine est interdit et réservé aux adultes et à l'équipe pédagogique.

Sieste- temps calme

Un temps de repos est "obligatoire" pour les jeunes enfants (de préférence jusqu'à 6 ans). Mais nous sommes à l'écoute des parents et du besoin de chaque enfant. Deux solutions possibles : sieste dans la salle de sieste ou relaxation dans l'ambiance elle-même.

Toilettes

L'hygiène doit y être scrupuleusement respectée : tirer la chasse d'eau, se laver les mains, remettre la serviette sur le support, utiliser correctement le papier hygiénique...)

Les enfants ne sont pas autorisés à avoir des médicaments (même homéopathiques) dans leurs affaires personnelles. Nous acceptons si nécessaire de donner aux enfants des médicaments qu'ils doivent prendre régulièrement si les parents nous donnent une ordonnance médicale à ce sujet et avec leur accord écrit.

Un enfant en Maison des enfants doit être propre au plus tard aux vacances de la Toussaint, pour perturber le moins possible le groupe et surtout parce que la propreté est en corrélation avec une certaine maturité physique et neuronale lui permettant de se développer positivement dès son arrivée dans l'école.

Jardin

Des espaces de jardinage et des espaces de jeux sont organisés dans notre jardin.

Le potager, poulailler, clapier etc.. sont interdits d'accès sans un adulte, sauf autorisation.

Tout espace d'herbe ou de terre est interdit à tout véhicule.

Les jeux de sable doivent rester dans le bac à sable et le sable reste dans le bac à sable.

Des jeux spécifiques sont installés pour grimper : il est donc interdit de grimper aux arbres et au grillage.

Jeux et ballons doivent rester dans le jardin et ne pas se retrouver chez les voisins.

Il n'est pas autorisé de creuser dans le jardin, ni détériorer la végétation, le matériel ou faire mal aux animaux. Une poubelle est à disposition pour tout déchet.

Pour la sécurité le toboggan doit être descendu avec les pieds en avant. L'accès se fait par l'escalier.

L'hygiène n'autorise pas les "toilettes" dans le jardin.

Pendant les récréations extérieures on doit demander l'autorisation d'aller à l'intérieur de l'école.

Les parents doivent faire respecter auprès des enfants les règles de vie du jardin lorsqu'ils sont présents dans l'enceinte de l'école, pendant les moments d'échanges conviviaux ou pendant les fêtes....

L'accès aux jeux n'est pas autorisé après 17h.

Sauf pendant la garderie....enfants et parents doivent quitter l'école dès l'arrivée des parents et ne pas jouer les prolongations dans le jardin pour permettre à l'équipe surveillante de mieux gérer les enfants restants.

Pour l'enfant une journée d'école est très enrichissante mais également fatigante et longue ; il nous semble donc important qu'il puisse retrouver la chaleur de son foyer mais également une ambiance calme et détendue : rester à l'école, même dans le jardin, au-delà d'une certaine heure fatigue davantage et ne lui permet pas nécessairement de se ressourcer et a tendance au contraire à l'exciter et les accidents arrivent souvent dans ces moments là.

Les règles sont les mêmes dans toute l'enceinte de l'école à tous les moments de la journée, y compris quand les parents sont présents.

Pour des raisons de sécurité, le portillon d'accès au jardin doit rester **TOUT LE TEMPS FERME et avec la tirette tirée !**

La vie des parents dans l'école :

Hygiène : Les enfants auront à cœur de se présenter à l'école dans un état de propreté convenable (personnelle et des vêtements) et indemnes de parasites.

L'école se réserve le droit de refuser un enfant parasité sans preuve d'un traitement antiparasitaire.

Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants aient au moins deux changes (culottes, chaussettes, T-shirts, pantalons, jupes, robes, shorts, pulls, tricot, couche-culottes pour la sieste ...) à leur disposition dans l'école tous les jours.

Des tiroirs nominatifs individuels à cet effet sont disposés près des toilettes.

Merci de veiller régulièrement à ce que les changes soient adaptés à la saison.

L'apprentissage :

En tant que parents mettant leur(s) enfant(s) dans cette école, vous vous engagez à :

- ï Respecter la pédagogie de Maria Montessori et à en appliquer la philosophie au sein de votre famille et à votre domicile familial.
- ï Appliquer les notions de bienveillance envers tous les membres de votre famille, les autres parents et enfants de l'école, l'équipe pédagogique dans sa globalité et toutes personnes intervenantes dans cette école.
- ï Faire preuve de compréhension envers votre enfant et l'équipe pédagogique en acceptant que votre enfant se construise à son rythme et ne sache de ce fait pas systématiquement lire, écrire et compter à 5,5-6 ans en sortant de la Maison des Enfants. Car l'important à la Maison des Enfants est que l'enfant construise son estime de soi et sa confiance en lui, fondations de son équilibre et de son développement , lui permettant ensuite d'aborder les apprentissages cognitifs nécessaires en école élémentaire et plus tard.
- ï Accepter que l'enfant ne ramène pas de travail écrit à la maison pour le Maison des Enfants (3-6 ans) sauf s'il le désire. Car son travail est principalement basé sur la manipulation du matériel Montessori dans l'ambiance.
- ï Respecter le fait que les enfants vont manipuler conformément à la pédagogie de Maria Montessori du matériel vrai, cassable, fragile (en verre, en porcelaine...) de vrais couteaux et autres outils à bouts pointus ou tranchants, des bougies et autres matériaux et ustensiles pouvant présenter « des risques » , mais c'est ce qui va permettre à l'enfant de se construire et de se préparer au monde qui l'entoure, dans l'autonomie.
- ï Etre transparent avec l'équipe pédagogique sur tout ce qui arrive aux membres de la famille et qui pourrait perturber l'enfant. Nous ne pouvons pas correctement accompagner l'enfant si nous ne savons pas pourquoi il a ce comportement, ce changement d'attitude ou autres...
- ï Participer à au moins une réunion sur la philosophie éducative Montessori par an et à participer à au moins une réunion pédagogique par an.

Contact :

L'école est équipée d'une ligne de téléphone portable afin que les parents puissent nous avertir à tout moment de préférence par SMS pendant les heures d'école du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Il n'y a pas de permanence téléphonique, mais une ligne fixe avec messagerie 05 61 59 12 82 permet de recevoir les appels et de rappeler les personnes et de joindre les parents, administration etc...

La directrice vous sera reconnaissante de respecter sa vie privée et son besoin de repos en évitant de l'appeler en dehors des heures raisonnables, dimanche et jours fériés sauf cas d'extrême urgence.

Il est également possible d'envoyer des mails à l'adresse suivante : lamaisonmontessori@orange.fr.

Goûters et fleurs :

Chaque famille devra amener à tour de rôle un bouquet de fleurs (pour embellir l'ambiance, ce qui est très valorisant pour les enfants et leur permet de faire l'activité de « faire un bouquet ») et le goûter pour la semaine pour tous les enfants (fruits, légumes, oeufs durs, fromages de brebis ou de chèvre à pâte mi-dure).

Merci d'amener tout cela le lundi vers 8h30 (le plut tôt possible) afin que nous ayons le temps de préparer les plateaux avant 9h.

Si la quantité n'est pas suffisante pour la semaine, nous en redemanderons pour le jeudi et/ou le vendredi.

Ex de fruits et légumes: orange à jus, pommes, bananes, poires, melons, fraises, pastèque, radis, concombres, carottes, fruits secs, tomates, tomates cerises ...

-Goûter du matin:

Les fruits et légumes seront préparés individuellement le matin par des enfants volontaires accompagnés par l'assistante puis en autonomie.

Ce goûter n'est pas obligatoire et mangent les enfants qui en ressentent le besoin.

-de l'après-midi:

Les enfants feront eux-même le matin du pain ou un gâteau (dans le cadre des responsabilités hebdomadaires) qu'un adulte mettra à cuire au four, et/ou la préparation de fruits et légumes en début d'après-midi, afin de le donner à 16h15 environ aux enfants. Ce goûter n'est pas obligatoire et mangent les enfants qui le veulent.

Le parking et les accès :

Il y a un portail d'accès automatisé avec interphone et un portillon fermés pour accéder au parking de l'école et aux locaux.

A partir de 9h le matin , 13h45 le midi et 18h15 le soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi hors temps de fermeture scolaire, le portail d'accès au parking de l'école et donc à l'école sera fermé automatiquement et il faudra sonner pour rentrer ou sortir.

Merci de vous garer en marche arrière sur le parking systématiquement pour des raisons de sécurité et une meilleure visibilité, ce qui est la base du code de la route

Les vacances scolaires, week-end, jours fériés, le portail sera fermé et l'accès ne se fera que sur autorisation de la directrice.

Nous ne sommes pas responsables des vols et dégradations commis sur le parking.

Pour des raisons de sécurité, le portillon d'accès au jardin doit rester **TOUT LE TEMPS FERME et avec la tirette tirée !**

Véhicules à moteur :

Il est nécessaire et même indispensable de se garer sans gêner quiconque et de stationner le moins longtemps possible. Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents de la descente de leur véhicule quel qu'il soit, jusqu'au vestiaire et à leur arrivée dans la classe elle-même.

Il est interdit de stationner sur la voie publique ou les bas côtés sur le chemin de Testete.

Vélos :

Les familles qui viennent en vélo, sont priées de garer leur vélo correctement dans les parkings à vélos prévus à cet effet sur le parking de l'école près de la cour de récréation.

Piétons :

La communauté d'agglomération ayant exigé un chemin d'accès piétonnier sur la droite du parking en rentrant, du portail d'entrée sur la route jusqu'à l'école, il est important de respecter cela et de suivre ce chemin piétonnier pour accéder au bâtiment, et ce pour des raisons de sécurité.

Relations avec le personnel de l'école (membres du bureau de l'association,directrice, éducateurs(rices), assistants(es), personnel d'entretien, aides, stagiaires, bénévoles, etc...) :

Un de nos objectifs est de permettre à chacun de vivre pleinement et dans la bienveillance ce qu'il doit accomplir et d'échanger nos expériences.

Des réunions collectives et individuelles sont organisées durant l'année (voir calendrier) notez-les bien sur vos agendas. Les unes et les autres sont indispensables à la "vie de votre enfant" dans notre "ambiance montessorienne" . Nous vous invitons aussi à participer aux réunions, conférences prévues par l'Association Montessori de France ou d'autres organismes au sein de l'école ou ailleurs.

Toutes propositions d'interventions pédagogiques (présentation d'un métier, d'une fête particulière, d'un pays, etc...) sera particulièrement la bienvenue mais préalablement étudiée avec les enseignants concernés afin d'être présentée au meilleur moment pour tous.

Il en est de même pour toute aide matérielle (jardinage, peinture,...) qui sera toujours la bienvenue.

Dans l'intérêt de tous, enfants et éducateurs, le temps d'accueil du matin n'est pas un temps propice d'échanges personnalisés entre parents et éducateurs , merci de prendre rendez-vous auprès de l'éducatrice pour avoir le temps nécessaire de parler ensemble de votre enfant.

Il y aura la possibilité de créer une association de parents d'élèves si ceux-ci le désirent en concertation avec les membres du bureau de l'association et l'équipe pédagogique.

En cas de création d'association de parents d'élèves, celle-ci n'aura d'implication dans la vie de l'école que pour les temps hors apprentissage, soit : la garderie du matin, le temps du repas de midi, la garderie du soir, l'organisation des sorties et autres activités extérieures (après concertation de l'équipe pédagogique et avec son accord), tout événement festif (vide-grenier, fête de fin ou début d'année etc...).

Elle n'aura aucun pouvoir décisionnaire sur tout le volet pédagogique et administratif de l'école, qui reste la prérogative du bureau de l'association Ecole Montessori de Cornebarrieu et de l'équipe pédagogique.

Mais le bureau et l'équipe pédagogique resteront ouvert à toutes suggestions de la part des parents.

De même 2 représentants des parents se proposeront chaque année pour servir d'intermédiaire entre l'équipe pédagogique et les familles et organiser des événements ou des participations parentales.

Accompagnement pour les sorties :

Lorsqu'un parent a la possibilité d'accompagner un groupe pour une sortie extérieure il est le bienvenu pour assister le ou les éducateurs dans l'encadrement du groupe.

Fournitures :

Un tablier va être fourni à votre enfant en début d'année, des chaussons et un cintre. C'est l'école qui lave les tabliers au moins toutes les semaines, Mais ce sera aux parents de le raccommorder si besoin, de le remplacer s'il est vraiment trop abîmé alors qu'il a été confié en bon état à votre enfant . L'école peut modifier ce fonctionnement dans un sens ou dans l'autre et préviendra les parents à l'avance.

C'est également aux parents de veiller à ce que l'enfant porte son tablier et ses chaussons tous les matins lorsqu'il rentre dans l'ambiance et qu'il accroche bien ses vêtements sur son cintre, range biens es chaussures dans son casier le matin, ses chaussons dans on casier le soir etc...

Nous comptons sur votre compréhension et coopération, par cohérence et par égard pour ceux qui respectent cette règle.

Une serviette de table en tissu sera également fournie à votre enfant tous les jours pour la cantine ainsi qu'un gant de toilette pour se laver le visage ; lavés tous les soirs par l'école.

Si d'aventure, votre enfant rapportait à la maison un matériel ou un vêtement ne lui appartenant pas, aidez-le à le rapporter en lui faisant prendre conscience qu'il manquerait à un autre enfant ou à la classe.

Les vêtements, affaires diverses, qui seront régulièrement "trouvés", seront mis à votre disposition dans l'entrée :n'oubliez pas de les récupérer.

Un tiroir sera attribué à votre enfant en début d'année ; nous vous demandons d'avoir la gentillesse de demander à votre enfant de le vider régulièrement s'il le désire avec votre aide, afin que cela n'en vienne pas à « déborder » car certains enfants produisent beaucoup de documents papiers (découpage, piquage, dessins, peintures, livrets...) et ce serait source de désordre dans l'ambiance.

Lits, draps, couvertures, oreillers seront fournis par l'école pour la salle de sieste et lavés toutes les semaines par l'école.

Hygiène – santé :

Les enfants auront à cœur de se présenter à l'école dans un état de propreté convenable (personnelle et des vêtements) et indemnes de parasites. Afin d'éviter une prolifération importante, si les parents constatent la présence de parasites quels qu'ils soient chez leur enfant, ils doivent impérativement prévenir la directrice pour qu'elle puisse en informer les autres parents.

Maladie : Si votre enfant est souffrant (fièvre, très malade) , nous vous remercions de le garder à la maison et de fournir un justificatif médical. Une simple toux ou un simple rhume ne l'empêchant pas de venir à l'école. Pour les enfants de primaire, au bout de 3 jours d'absence non justifiée, nous avons l'obligation administrative de le signaler au rectorat.

S'il a une médication, prévoir avec votre médecin l'administration de celle-ci par vos soins uniquement le matin et le soir.

Le personnel de l'école n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants (sauf signature de décharge)
En cas de maladie contagieuse, vous devez avertir l'école et présenter un **certificat médical** de réadmission au retour de l'enfant.

Traitements Médicaux

Si un traitement médical doit être administré à l'enfant pendant son temps de présence à l'école, merci de signer un protocole d'administration et d'apporter l'ordonnance du traitement marqué au nom de l'enfant. Celui-ci sera conservé à l'école dans une pharmacie fermée à clé.

Annexes :

1 projet d'établissement à consulter dans l'école (tacitement accepté par les parents par leur signature de ce règlement), 1 autorisation parentale de droit à l'image, 1 autorisation parentale de suivi médical et psychologique, 1 autorisation concernant les animaux, la production de fruits, légumes, œufs et 1 fiche de liaison sanitaire à remplir par les parents vous seront communiqués également à l'inscription de votre enfant dans l'école, valables jusqu'à la sortie définitive de votre enfant de cette école, sauf modification entre temps, devant entraîner une nouvelle acceptation de la part des parents.

La Maison Montessori-école Montessori de Cornebarrieu est en lien avec :

- ï l'Association Montessori de France (A.M.F.) elle-même affiliée à l'Association Montessori Internationale (A.M.I.)
- ï le centre de formation l'Institut Supérieur Maria Montessori (I.S.M.M.) délivrant les diplômes internationaux Montessori (actuellement 3/6 ans et assistant Montessori - 0/3 ans et en prévision 6/12 ans) . (seules instances officiellement reconnues).
- ï de nombreuses autres écoles Montessori et éducateurs Montessori.
- ï des centres de formation d'éducateurs de jeunes enfants et de CAP petite enfance.

L'école accueillera régulièrement, pour aider ces formations, des stagiaires.

Les éducateurs participent régulièrement à des formations continues Montessori ou psycho-pédagogiques.

La Charte des Etablissements Montessori est disponible sur le site de l'A.M.F. : l'école La Maison Montessori-école Montessori de Cornebarrieu espère pouvoir signer la charte des écoles Montessori A.M.I. en France dès qu'elle en aura l'autorisation par l'A.M.F., après au moins trois ans d'existence.

Fait à Cornebarrieu ce jour le.....

L'école.

Signature et tampon

Les parents.

Nom, prénom, signature de chaque parent
précédés de la mention « Lu et approuvé ».